

## Bulletin individuel d'adhésion

### Garanties Frais de Santé des Cadres de PSA Peugeot Citroën

### Contrat Prestations Améliorées à adhésion facultative

L'adhésion est souscrite pour l'ensemble des personnes du foyer assurées dans le Régime de base Obligatoire y compris le conjoint (concubin ou PACS) non à charge au sens de la Sécurité sociale lorsqu'il a adhéré à l'Option Assurance du Conjoint Non à charge et l'enfant de moins de 30 ans à la recherche d'un premier emploi, cotisant.

#### Référence contrat

<b>083 045</b>	<b>Médéric Prévoyance</b>
N° contrat	Assureur

#### Salarié assuré au titre du contrat

Nom : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	N° S.S. : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
.....	Date d'effet de la garantie : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
.....	.....

#### Adhésion

Le choix d'adhérer au contrat doit s'effectuer dans les 2 mois qui suivent :

- la date d'admission au régime, du salarié (la garantie se poursuivra jusqu'à la fin de la période triennale en cours et se renouvellera ensuite par périodes successives de 3 ans)

Passé le délai des 2 mois suivant la date d'admission au régime, du salarié, le choix s'effectuera

- à compter du début de chaque période triennale

#### Radiation

Après les 12 premiers mois d'assurance, l'adhésion peut être résiliée à tout moment. Dans ce cas, le Régime est fermé pour la partie des 3 ans restant à courir décomptée à partir du 01/01/2010 majorée d'une autre durée de 3 ans.

La radiation volontaire est demandée par lettre simple à Aon, avec un préavis de 2 mois. La radiation intervient en fin de mois et la cotisation fait l'objet d'un prélèvement prorata temporis. En tout état de cause, la radiation de l'assuré du régime de base entraîne, pour lui-même et les membres de sa famille, la cessation de garanties du régime Prestations Améliorées.

Le montant de la cotisation annuelle est de :	
par adulte : <b>0,271 % du Plafond Annuel de la Sécurité sociale</b>	par enfant : <b>0,188 % du Plafond Annuel de la Sécurité sociale</b> (le 3 <sup>ème</sup> enfant et les suivants sont pris en charge gratuitement)

Fait à : ..... le .....

Signature de l'assuré précédée de la mention "lu et approuvé"

#### Documents à joindre impérativement :

- le RIB ou RIP correspondant au compte, l'autorisation de prélèvement à compléter au document joint en annexe

Document à renvoyer à :

**Aon Consulting - Service PSA Peugeot Citroën**  
**28 allée de Bellevue - 16918 Angoulême Cedex 9**

#### Médéric

21 rue Laffitte - 75009 Paris - RCS PARIS 43503123200018

#### Aon France

Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le n° 07 001 560

SA au capital de 4 141 334 euros - 414 572 248 RCS Nanterre - Siège social : 420 rue d'Estienne d'Orves - 92700 Colombes

Tél. 33 (0)1 58 75 75 75 - Fax 33 (0)1 58 75 77 77 - www.aon.fr - N° de TVA intracommunautaire FR 22 414 572 248

GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L 512.7 et L 512.6 DU CODE DES ASSURANCES